

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	9 (1963)
Heft:	2
Rubrik:	Chronique de l'Exposition nationale suisse de Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE DE L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE DE LAUSANNE

DES PEUPLIERS VALAISANS POUR L'EXPO 64

Pour agrémenter les parcs et les avenues de l'Expo 64, la commission des sites a décidé d'acquérir 350 peupliers de la plantation sise entre les villages de Muraz et de Vionnaz. C'est après avoir visité diverses peupleraies de Suisse que la commission a porté son choix sur les peupliers, « Caroline » qui sont magnifiques. Les arbres seront arrachés très soigneusement et transportés jusqu'au Bouveret par route, pour être amenés par chalands sur les terrains de l'Exposition nationale. La peupleraie valaisanne est l'une des plus grandes et des plus belles de la Suisse. Sa superficie est de 30 hectares.

LES AFFICHES DE L'EXPO SONT CHOISIES

Le jury de 17 membres, présidé par M. Adrien Holy, artiste-peintre et président de la Commission fédérale des beaux-arts, a choisi parmi les 53 projets qui lui furent soumis par 12 artistes et groupes d'artistes les sept affiches définitives de l'Expo 64. Il s'est prononcé en faveur d'une série complète de sept projets du graphiste zuricais Hans Falk, qui a déjà obtenu une trentaine de premiers prix.

Le jury choisira ultérieurement les affiches pour l'étranger, dont les projets viennent d'être présentés par huit artistes.

UN SOUS-MARIN POUR L'EXPOSITION NATIONALE

La Confédération est devenue constructrice de sous-marins, non pas pour le compte de la marine suisse, mais pour celui de l'Exposition nationale, dont les visiteurs pourront descendre dans les profondeurs du lac Léman. Pour la première fois au monde, en effet, un sous-marin de tourisme sera lancé et permettra d'aller admirer la flore et la faune lacustre du Léman à une profondeur de 300 mètres.

Cette attraction hautement spectaculaire a été annoncée à Lausanne lors d'une conférence de presse organisée par la direction de l'Expo. 64. Après un salut du conseiller aux Etats Despland, Président du Comité d'organisation, aux journalistes suisses et étrangers l'architecte en chef Alberto Camenzid parla du secteur portuaire de l'exposition, où le sous-marin en question aura sa base. Ce secteur groupera les quartiers des

attractions et des divertissements de l'exposition, avec des restaurants sur pilotis qui inviteront leurs hôtes à un voyage, à travers la Suisse. Il y aura un secteur neige et roc consacré aux Alpes, un autre réservé aux stations touristiques du Plateau et un troisième consacré aux villes.

La possibilité d'un voyage « sous-lacustre » constituera évidemment une nouveauté extraordinaire. L'auteur du projet, M. Jacques Piccard, fils du professeur Auguste Piccard, a parlé de ses aspects techniques. Le premier sous-marin touristique du monde attaché à l'exposition, sera le « Mésoscaphe », nouvelle version du bathyscaphe « Trieste » qui atteignit une profondeur record de 11.000 mètres dans le Pacifique. Le submersible aura la forme d'une coque cylindrique en acier, beaucoup plus légère que l'eau, renforcée d'une ossature interne et fermée, aux deux extrémités par des calottes hémisphériques. Cette coque résistera à la pression maximum exercée par l'eau à 300 m. de profondeur.

Le « Mésoscaphe » aura 25 m. de longueur, 5,2 m. de hauteur et 5,4 m. de largeur, avec un moteur de 75 cv. développant une vitesse de croisière de 5 noeuds. Il pourra emporter 40 passagers, qui disposeront chacun d'un hublot à large champ panoramique. Les excursions sous-marines suivront généralement le même itinéraire. En plongée, des projecteurs illumineront la zone visitée par le submersible. La durée des excursions sera de 35 minutes.

Des études ont déjà été faites sur le problème de la visibilité dans les profondeurs du Léman. Des prélèvements d'eau ont montré qu'à partir d'une certaine profondeur l'eau redevient propre et que, malgré la pollution déplorée actuellement, la limpidité des eaux en profondeur ne varie qu'insensiblement en cours d'année.

Le « Mésoscaphe » pourra être mis à l'eau avant même l'ouverture de l'Exposition nationale, ce qui permettra diverses expériences préliminaires. Après l'exposition, il pourra être utilisé en mer.

Le directeur financier de l'exposition, M. Paul Ruckstuhl, a souligné en conclusion que la plus grande partie du submersible sera construite par des entreprises suisses. C'est ainsi une nouvelle science qui va se développer dans notre pays, en même temps que la Suisse pourra jouer un rôle de pionnier dans l'évolution du tourisme. La présence de nombreux journalistes étrangers à la conférence de presse de Lausanne a montré tout l'intérêt que rencontrait au-delà de nos frontières la nouvelle invention de l'océanographe suisse Jacques Piccard.

LANCEMENT D'UN CONCOURS
POUR LA MEDAILLE COMMEMORATIVE
DE L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE

L'Exposition nationale suisse, Lausanne 1964 est une manifestation unique qui, comme les sept points de sa Charte le précisent, loin de se contenter d'une analyse de la réalité, veut déceler les lignes de force de demain. Cette recherche dynamique devra ressortir de la médaille commémorative pour laquelle elle organise un concours ouvert à tous les artistes suisses résidant au pays ou à l'étranger. Les projets seront examinés par un jury que préside M. André Lasserre, sculpteur, à Lausanne et auquel appartiennent des sculpteurs et des graphistes connus, ainsi que des membres de l'Exposition nationale. Le jury s'est adjoint M. Anton Schmid, directeur de la Monnaie fédérale, à Berne, qui siégera à titre de conseiller. Une somme de 10.000 francs est mise à la disposition du jury pour récompenser les auteurs des objets primés. Le ou les artistes dont le projet sera retenu pour l'exécution définitive recevront une indemnité supplémentaire de 3.000 francs, pour l'avers et de 2.000 francs pour le revers. Les droits d'auteur et de propriété du projet choisi pour l'exécution seront acquis, de ce fait, à l'Exposition. La médaille commémorative sera frappée en or et en argent.

Le délai de dépôt des projets à l'Exposition nationale échoit le 16 avril 1963.

Le règlement et la documentation relatifs au concours peuvent être obtenus auprès du « service des concessions commerciales diverses » de l'Exposition nationale suisse, 64, avenue de Bellerive, Lausanne.

★ ★ ★

**Société helvétique
de bienfaisance**

21, avenue Jean-Jaurès

ISSY-LES-MOULINEAUX (Seine)

Métro : Mairie d'Issy

Convois d'enfants de 7-15 ans, **de père suisse**, à destination de la Suisse : juillet-août 1963.

Inscriptions reçues du **1^{er} au 15 mars 1963**, date limite.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Société Helvétique de Bienfaisance, tél. : RENan 01-65.

Lecteurs, écrivez-nous, dites-nous si vous êtes contents de votre journal

V^e TIR MONDIAL
DES SUISSES A L'ETRANGER
(1963)

C'est à Zürich qu'aura lieu en 1963 la Fête fédérale de tir. A cette occasion, comme le veut une tradition datant de 1939 déjà, le Studio des Ondes Courtes organise le 5^e *tir mondial des Suisses à l'étranger*.

Ce championnat donne la possibilité à tous nos compatriotes à l'étranger de participer depuis leur domicile à trois épreuves.

1. *Le challenge St-Martin.*

Concours de groupe, doté du challenge St-Martin et de trois paires de jumelles d'officiers. Concours individuel doté d'un mousqueton offert par le Studio des Ondes Courtes.

Caractéristique de ce concours : 6 coups sur cible à 10 points, distance 300 m., arme et position libres.

2. *La coupe Tacoma.*

Concours de groupe, doté de la coupe offerte par les Suisses de Tacoma aux Etats-Unis.

Caractéristique de ce concours : 6 coups sur cible G (silhouette-buste 55/45 cm.), distance : 300 m., arme et position libres.

3. *Tir au petit calibre.*

(Pour les sections ne pouvant tirer à 300 m.) : Concours de groupe et individuel.

Caractéristique de ce concours : 6 coups sur cible à 10 points, de 16 cm. de diamètre, centre noir de 11 cm. de diamètre, distance : 50 m.

Le Président de la Société suisse des Carabiniers, M. Walter Bohny, de Bâle, a bien voulu accepter le patronage d'honneur de ce 5^e tir mondial des Suisses à l'étranger.

Les modalités d'exécution et le contrôle des résultats de cette manifestation ont été confiés aux collaborateurs des services nationaux du Studio des Ondes Courtes.

La date du 1^{er} août 1963 a été réservée au tir des Suisses à l'étranger, lors de la Fête fédérale de tir de Zurich. Toutefois, nous voudrions savoir, au moyen d'un scrutin, parmi les sociétés suisses et les sections de tir à l'étranger, si le jour de notre Fête nationale convient au déroulement de ce championnat, ou s'il serait préférable qu'il se déroulât un dimanche de juillet, à savoir le 14, le 21 ou le 28 juillet 1963.

Le fait de participer à ce scrutin n'est en aucun cas un engagement à ces tirs. Les sociétés suisses et les sections de tir peuvent donc nous répondre avant même d'avoir décidé si elles participeront ou non à ces épreuves. Les formules d'inscription leur parviendront durant la première quinzaine de février, donc après le retour de leurs réponses.

Studio des Ondes Courtes
Fête de Tir
Giacomettrasse 1
Berne (Suisse)

FORMATION EN SUISSE DES JEUNES SUISSES DE L'ETRANGER

Les jeunes Suisses demeurant à l'étranger, qui se proposent de séjournier dans notre pays en vue de leur formation scolaire ou professionnelle, peuvent bénéficier des conseils et de l'aide de l'Association pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger, à Zurich, Seefeldstr. 8.

Voici comment cette Association, elle-même soutenue par la Confédération, expose ses buts et son activité.

1. Orientation scolaire et professionnelle.

Notre première tâche consistera à renseigner et conseiller les jeunes Suisses de l'étranger sur la vie professionnelle et les possibilités de formation scolaire et professionnelle en Suisse. A ce stade, nous faisons donc en quelque sorte fonction d'office d'orientation professionnelle en aidant parents et adolescents qui nous font part de leurs désirs et plans, quant à leur profession et leur avenir, à préciser ces idées et à déterminer les véritables goûts et aptitudes. Cette orientation professionnelle prend à nos yeux une grande importance, car nous tenons fort à ce que la profession choisie corresponde véritablement pour la jeune fille ou le jeune homme à une vocation, et non simplement à une occupation lucrative. Il va de soi que toutes les carrières et tous les métiers peuvent être pris en considération. Quand les possibilités de formation scolaire et professionnelle sont meilleures à l'étranger qu'en Suisse, nous conseillons de les utiliser, sans toutefois pouvoir accorder des subsides.

2. Organisation du séjour.

Les bons conseils ne suffisent pas : Il convient aussi de trouver l'institution préparant le mieux à la profession envisagée et d'organiser le séjour de ces jeunes gens en Suisse en leur faisant faire un apprentissage ou suivre un programme d'études adéquats. Il y a par exemple plusieurs manières de devenir chimiste ; pour guider et placer utilement le jeune homme qui viendra chez nous avec ce vœu, il conviendra de prendre en considération sa formation antérieure, ses aptitudes particulières, ses projets d'avenir, sa situation familiale, etc. Notre aide ne s'étend du reste pas seulement à la formation professionnelle en tant que telle, mais englobe aussi les problèmes du logement et de la pension. En bien des cas, les jeunes Suisses de l'étranger se sentent quelque peu dépayrés ici et nous sont fort reconnaissants de l'aide que nous pouvons leur apporter en cette matière.

3. Aide financière éventuelle.

Souvent, une aide financière sera nécessaire pour couvrir les frais de formation fréquemment élevés. A cet effet, nous accordons des bourses que nous fixons en règle générale pour la durée complète de la formation envisagée, en tenant compte des dépenses totales qu'elle implique. Ce système a l'avantage de donner aux parents et adolescents l'assurance que, si la formation envisagée se déroule normalement, son financement ne posera plus aucun problème. Il va de soi que nous tenons également compte des capacités financières des parents ainsi que des revenus éventuels de l'adolescent (salaire d'apprenti),

afin d'encourager le sens des responsabilités et la volonté d'indépendance de la famille et de l'individu. Nous versons habituellement nos bourses par acomptes mensuels.

4. Culture et loisir.

En plus de la formation professionnelle, notre association s'efforce de procurer une bonne culture générale selon les conceptions suisses, afin d'approfondir les rapports des jeunes Suisses à l'étranger avec leur patrie et de leur permettre de prendre conscience des particularités de notre vie nationale. A cet effet, nous les engageons à participer aux groupes, mouvements, manifestations ou réunions qui en émanent et la soutiennent et à se créer des relations avec la jeunesse de notre pays.

5. Formalités.

Les services de l'« Association pour la formation des jeunes Suisses à l'étranger » sont à la disposition des citoyens suisses de 10 à 25 ans, ou par exception plus âgés encore, ayant leur domicile légal à l'étranger et régulièrement immatriculés au Consulat. Les formules de demandes peuvent être obtenues auprès des Consulats (pour l'arrondissement consulaire de Paris, Ambassade de Suisse, 142, rue de Grenelle, Paris, 7^e). Elles devront être retournées, une fois remplies, au Consulat qui les enverra au secrétariat de l'Association.



LES LECTEURS NOUS ECRIVENT

Paris, décembre 1962.

Monsieur le Directeur du « Messager Suisse »,

J'ai eu le privilège de bénéficier de la fête de Noël, donnée à l'hôtel du Pavillon, par la Société Suisse de Bienfaisance, sous les auspices de son Président, M. H. Mackey.

Honorés de la présence effective de notre distingué Ambassadeur et de Mme Soldati, dont la gentillesse et la simplicité nous ont beaucoup touchés, car ils avaient un mot aimable pour chacun, en passant parmi nous, on éprouvait cette bienveillance avec laquelle nos hautes Autorités nous protègent, loin de la Mère-Patrie.

Les personnes âgées, tout comme les enfants, sont très sensibles aux gentillesses dont elles sont l'objet ; l'expression en est plus intime, mais aussi profonde.

Grâce aux efforts déployés pour cette fête, tant par les organisateurs, que par les dames qui prêtaient leur concours bénévole, elle fut un succès, dans une ambiance émouvante, outre toutes les gâteries, généreusement distribuées, et d'autant plus appréciées, qu'elles sont rares pour beaucoup d'entre nous.

Merci donc, de tout cœur, de la générosité et de la bienveillance témoignées à cette occasion, avec l'espoir que Dieu nous en accordera encore des lendemains !

Edouard HOLZER.